

Pauser une demi-journée de congé pour un rendez-vous médical

Par Haider Christelle, le 24/04/2017 à 17:58

Bonjour,

Je suis hôtesse multisites, je dispose de mon planning à l'avance et il est susceptible d'être modifié. Quand je dois aller chez le médecin je préviens au plutôt à un moment ils voulaient que je déclare un mois avant. Dans d'autres société c'était juste des heures d'indispo.

Est-ce normal que je que l'on me demande de poser une demi-journée pour mes rendez-vous médicaux?

Merci d'avance Cordialement Christelle

Par P.M., le 24/04/2017 à 18:10

Bonjour,

L'employeur n'est effectivement pas obligé de vous payer pendant vos absences et même de vous accorder de vous absenter pour des besoins personnels...